

**ATTESTATION DE DÉPÔT DE LA THÈSE DE DOCTORAT**

**DE L’UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3**

**AVANT SOUTENANCE**

Membre de l’université de Lyon

Présentée par :

Nom : **X** Nom d’usage : **X**

Prénom : **X**

Date de naissance : JJ/MM/AAAA Lieu de naissance : X

Titre de la thèse :

*X*

Date de soutenance prévue : JJ/MM/AAAA

Vu l’[arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086) en son titre IV, art. 24 ;

Vu l’[arrêté du 26 août 2022 modifiant l’arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000046230337/2022-09-01/) ;

L’auteur·e désigné·e ci-dessus a déposé sa thèse de doctorat sous la forme électronique, accompagnée des métadonnées de la thèse nécessaire au signalement auprès du service chargé du doctorat ou des Bibliothèques de l’Établissement d’inscription. Le/la candidat·e certifie la conformité de cette version électronique comme dépôt légal.

La soutenance est conditionnée par la délivrance au président du jury par le service chargé du doctorat de ce document.

Si le jury a demandé l'introduction de corrections dans la thèse, le nouveau docteur dispose d'un délai de trois mois pour déposer sa thèse corrigée sous forme électronique, dans sa version définitive.

Fait à Ville, le JJ/MM/AAAA

|  |  |
| --- | --- |
| Signature de l’auteur·e,**Prénom NOM** | Cachet de l’établissementde soutenance, |